UNREDD/PB5/2010/10

PROGRAMME
ONU-REDD

Formulaire de Soumission pour le Programme national du Paraguay

PROGRAMME ONU-REDD 5ème RÉUNION DU CONSEIL D'ORIENTATION

4-5 novembre 2010
Washington D.C., États-Unis

Conformément à la décision du Conseil d'orientation, le présent document a été imprimé en nombre limité afin de réduire au minimum l'impact des processus du programme ONU-REDD sur l'environnement et de contribuer à leur neutralité climatique. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion. La plupart des documents de réunion du programme ONU-REDD sont disponibles sur Internet à l'adresse www.unredd.net.

20/10/2010

Programme national Conjoint (PNC)
Formulaire de demande de crédits au Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD

1. Soumission au Conseil d'orientation	
Réunion du Conseil d'orientation ☒ No. 5	Décision intersession ☐
Date de la réunion : 4-5 novembre 2010	Date de la décision intersession :

2. Résumé du Programme national Conjoint	
Détails du Programme national Conjoint	
Pays	Paraguay
[1] Intitulé du Programme	Programme ONU-REDD Paraguay
Partenaires pour la mise en œuvre [2]	Secretaría del Ambiente- Paraguay Instituto Forestal Nacional- Paraguay Coordinadora por la Autodeterminación de los Pueblos Indígenas- Paraguay
Coordonnées des représentants des organismes de l'ONU participants	
Coordonnateur résident des Nations Unies et Représentant résident du PNUD : *Nom* : Lorenzo Jiménez de Luis	Coordonnées *Téléphone :* +595-21-611980 *Courriel :* lorenzo.jimenez.de.luis@undp.org
FAO : *Nom :* Jorge Meza *Titre :* Représentant résident	Coordonnées : *Téléphone :* + 595 21 574 342 *Courriel :* Jorge.Meza@fao.org
PNUE : *Nom :* Angela Cropper *Titre :* Directrice exécutive adjointe	Coordonnées : *Téléphone :* +254 20 762 4020 *Courriel :* angela.cropper@unep.org
Coordonnateur résident des Nations Unies et Représentant résident du PNUD : *Nom* : Lorenzo Jiménez de Luis	Coordonnées *Téléphone :* +595-21-611980 *Courriel :* lorenzo.jimenez.de.luis@undp.org
Type de Programme national Conjoint	
PNC Complet :	PNC Initial
☒ Nouveau PNC Complet	☐ Nouveau PNC initial
☐ Suite d'un PNC initial	☐ Suite d'un financement antérieur
☐ Autre (expliquer)	☐ Autre (expliquer)

[1] *Le terme "programme" désigne les projets, programmes et programme conjoints.*
[2] *Se rapporte aux homologues nationaux. Indiquer d'abord l'organisme chef de file.*

3. Résumé analytique

Le couvert forestier du Paraguay a considérablement changé au cours des dernières décennies, ce qui s'explique par une évolution de l'exploitation des terres. Le couvert forestier de la Région Orientale, qui représentait une superficie de 55% dans les années 1940, ne constituait plus que 24% dans les années 2000, soit 6,7 millions d'hectares. La Région Occidentale, ou Chaco, quant à elle, a perdu 7% de son couvert forestier, soit 1,15 million d'hectares, entre les années 1990 et les années 2000. Ces phénomènes ont conforté le statut du Paraguay en tant que pays vulnérable aux répercussions du changement climatique.

Diverses causes sont à l'origine de la déforestation et de la dégradation des forêts ; citons ainsi les lacunes et les faiblesses des politiques agricoles favorisant une production extensive et intensive à des fins d'exportation, le défaut de zonage des terres ainsi que l'inobservance, les redondances et les lacunes du cadre juridique et des capacités opérationnelles. Le gouvernement du Paraguay a œuvré à l'amélioration des cadres de référence en élaborant des politiques sectorielles, à l'exemple des politiques, plans et stratégies relatifs à l'environnement et aux forêts, et des réglementations. S'appuyant sur ces cadres, la mise en œuvre du Programme national conjoint REDD soutiendra les efforts du gouvernement du Paraguay en vue de surmonter les moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts, et assurera la préparation du pays à la REDD. Afin d'atteindre l'objectif proposé, le Programme conjoint s'est fixé les trois résultats et produits respectifs suivants :

Résultat 1 : Renforcement des capacités institutionnelles et techniques du gouvernement et des organisations de la société civile pour gérer les activités REDD au Paraguay
Produit 1.1 : Plan d'action national pour réduire les émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (Plan REDD)
Produit 1.2 : Système national d'information sur l'environnement (SEAM) et les forêts (INFONA) pour mesurer et évaluer la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts
Produit 1.3 Système national de comptabilisation du carbone et de gestion des données
Produit 1.4 Système équitable et transparent de paiements et de partage des avantages

Résultat 2 : Établissement des capacités pour mettre en œuvre la REDD à l'échelon local
Produit 2.1 Projet de démonstration REDD
Produit 2.2 : Propositions de projet REDD conçues pour d'autres zones forestières

Résultat 3 : Renforcement des connaissances et des capacités concernant la REDD au sein des communautés dépendant de la forêt, en particulier les peuples autochtones et autres parties prenantes concernées dans le pays
Produit 3.1 Campagne de sensibilisation nationale sur la REDD
Produit 3.2 Formation et consultation sur la REDD menées auprès des peuples autochtones
Produit 3.3 Formation et consultation sur la REDD menées auprès des petits, moyens et grands producteurs et autres parties prenantes

La stratégie d'intervention sélectionnée place les composantes REDD au cœur des plans, programmes et budgets des institutions concernées, tout en permettant un renforcement de leurs capacités, afin de garantir que le Paraguay soit préparé à la REDD dans les délais envisagés et que les résultats s'inscrivent dans la durée. La contribution apportée par le Programme, par l'intermédiaire de ses composantes, à l'amélioration de la mise en œuvre des politiques au regard des droits de l'homme et de la lutte contre la pauvreté revêt une importance toute particulière. À chaque étape, le Programme conjoint privilégiera l'engagement et la participation de toutes les parties prenantes, en particulier celles tributaires des forêts, afin de garantir la juste appropriation et la durabilité de la REDD et de tous les instruments à mettre au point dans le cadre du Programme.

4. Budget du Programme national (source de financement ONU-REDD exclusivement)					
Résultats	**Total national (en dollars)**		**FAO (en dollars)**	**PNUD (en dollars)**	**PNUE (en dollars)**
Résultat 1 : Meilleure capacité institutionnelle et technique du gouvernement et des organisations de la société civile à gérer les activités REDD au Paraguay	2 915 888 $	**Allocations canalisées**	1 766 355 $	598 131 $	551 402 $
Résultat 2 : Création des capacités à mettre en œuvre la REDD au niveau local	747 664 $		280 374 $	186 916 $	280 374 $
Résultat 3 : Meilleure connaissance et renforcement des capacités applicables à la REDD pour les communautés tributaires des forêts, notamment les populations autochtones et autres parties prenantes concernées dans le pays	747 664 $		$-	607 477 $	140 187 $
Total partiel	4 411 215 $		2 046 729 $	1 392 524 $	971 963 $
Coûts d'appui indirects	308 785 $		143 271 $	97 478 $	68 037 $
Total général (en dollars)	4 720 001 $		2 190 000 $	1 490 001 $	1 040 000 $

NOTE : Les allocations budgétaires doivent être ventilées sur la base des "rubriques budgétaires harmonisées" de l'UNDG et communiquées au secrétariat du Programme ONU-REDD (qui les transmet à l'Agent administratif) avec le document du PNC signé. Voir Annexe 1

5. Révision par le Secrétariat		
Critères de soumission		
(a)	Le PNC est-il conforme au Document cadre du Programme ONU-REDD ?	Oui ☒ Non ☐ Ne sais pas ☐
(b)	Le Coordonnateur résident des Nations Unies a-t-il participé à la présentation du PNC ?	Oui ☒ Non ☐ Ne sais pas ☐
(c)	La documentation de la (des) réunion(s) de validation dans le pays est-elle jointe ?	Oui ☒ Non ☐ Ne sais pas ☐
(d)	L'homologue du gouvernement national (ou son remplaçant) a-t-il participé à la validation ?	Oui ☒ Non ☐ Ne sais pas ☐
(e)	Des représentants de la société civile/des populations autochtones ont-ils participé à la validation conformément au Guide opérationnel du Programme ONU-REDD[3] ?	Oui ☒ Non ☐ Ne sais pas ☐
(f)	Le PNC est-il conforme au format requis *(y compris page de présentation, cadre de résultats, etc.)* ?	Oui ☒ Non ☐ Ne sais pas ☐
(g)	Le PNC est-il conforme au règlement intérieur et au Guide opérationnel applicable du Programme ONU-REDD ?	Oui ☒ Non ☐ Ne sais pas ☐
(h)	L'allocation budgétaire requise est-elle fournie ? (voir section 3 ci-dessus) ?	Oui ☒ Non ☐ Ne sais pas ☐
(i)	Les coûts d'appui indirects se situent-ils dans les limites approuvées ?	Oui ☒ Non ☐ Ne sais pas ☐
(j)	Le résumé du Programme est-il terminé ? *(pour affichage sur le site Internet)*	Oui ☒ Non ☐ Ne sais pas ☐
(k)	Le rapport intérimaire est-il joint ? *(pour financement supplémentaire uniquement)*	Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas ☐

[3] Dans ce contexte le(s) représentant(s) sera désigné(s) de l'une des manières suivantes :

i. Représentant(s) auto-désigné(s) remplissant les conditions suivantes :

- Sélection en vertu d'un processus consultatif participatif,
- Ayant une couverture ou des réseaux au niveau national,
- Expérience préalable de collaboration avec le gouvernement et le système des Nations Unies
- Expérience avérée en qualité de représentant, recevant des contributions d'un large éventail d'organisations de la société civile / des populations autochtones, les consultant et leur fournissant des informations en retour.

ii. Représentant(s) ayant participé à une mission de définition du champ d'application et/ou de formulation d'un Programme et membre(s) de l'organe consultatif d'un Programme ONU-REDD établi suite à la mission

iii. Personne(s) reconnue(s) comme représentant(s) légitime(s) d'un réseau national de la société civile et/ou d'organisations des peuples autochtones (par ex. le Comité directeur national du FEM pour les petites subventions ou le Comité de direction du Programme national pour les forêts)

5. Révision par le Secrétariat
Si la réponse à l'une quelconque des questions ci-dessus est "non" ou "ne sais pas", ou si d'autres explications sont nécessaires, prière de l'indiquer ici :

5. Révision par le Secrétariat	
Questions à examiner	
(l)	Appropriation du PNC par les parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales
Le document met en évidence l'appropriation par les divers secteurs gouvernementaux (INFONA et SEAM) et par l'organisation représentant les peuples autochtones au Paraguay. Il explique suffisamment les liens avec les plans et stratégies nationaux. L'appropriation par la Commission pour l'autodétermination des Peuples autochtones (CAPI) ne fait pas non plus de doute, comme l'illustre l'intention manifestée par la CAPI de signer le document de Programme national. Le secrétariat recommande que les modalités de participation au processus national des autres ministères en charge du développement et des autres parties prenantes de la société civile concernées par la REDD+ soit explicitées dans le document avant sa signature.	
(m)	Degré de consultation, de participation et d'engagement
Le Paraguay a élaboré son projet initial de Programme national en 2009. Lorsque le représentant du Paraguay en a informé le Conseil d'orientation en octobre 2009, la décision a été prise de suspendre la soumission jusqu'à ce qu'un processus de consultation, de participation et d'engagement plus exhaustif soit entrepris. De fait, le document ne laisse à présent plus de doute sur la participation de la CAPI dans l'élaboration de la proposition et la direction apportée à la conception d'un processus de consultation spécifiquement adapté au contexte du Paraguay. La CAPI a signé le procès-verbal de la réunion d'approbation préalable, et réclamé cet intitulé, plutôt que celui de "réunion de validation", afin de traduire le caractère progressif des processus de consultation à mettre en œuvre dans le pays. Le document précise que la consultation avec les autres parties prenantes sera entreprise dans le cadre de l'exécution du résultat 3. Si le secrétariat reconnaît que du processus complet de consultation soit l'un des éléments de la mise en œuvre du Programme, il considère néanmoins nécessaire que soit davantage explicité dans le document le cadre institutionnel ainsi créé (comité interministériel, groupes consultatifs de la société civile et autres s'il y a lieu) pour mettre en œuvre les processus de consultation dans le pays.	

5. Révision par le Secrétariat	
Questions à examiner	
(n)	Efficacité du Programme, cohérence avec les stratégies des pays et autres initiatives pertinentes, et rentabilité
L'objectif du Programme national du Paraguay est directement lié aux objectifs nationaux suggérés dans la Proposition politique en faveur du développement social 2010-2020 du gouvernement du Paraguay, et également conforme aux objectifs exprimés dans la loi sur la foresterie et la loi relative au développement de la forestation et de la restauration des forêts. Le Programme est également conforme au Plan-cadre des Nations unies pour l'aide au développement (UNDAF). Les implications de la REDD+ pour les stratégies et plans de l'industrie agricole et de l'élevage doivent être mieux expliquées dans le document avant sa signature.	
(o)	Gestion des risques et chances de succès
Le document consacre une rubrique à la gestion des risques ; toutefois, il est nécessaire de préciser davantage l'approche spécifique des risques, comme le recommande l'examen technique indépendant.	
Autres éléments : Le secrétariat recommande que le document soit adapté à la lettre et aux décisions de la CCNUCC. Il préconise notamment que le concept de REDD+ remplace celui de REDD, et que le résultat 1 soit mis à jour en termes de Suivi, Rapportage et Vérification (MRV) et de niveaux d'émissions de référence (NER) conformément aux orientations méthodologiques du SBSTA de la CCNUCC. Il prône aussi le recours à des indicateurs spécifiques afin de promouvoir la participation des femmes et des jeunes dans les processus et activités REDD+, comme y invitent les recommandations de l'Orientation opérationnelle du Programme ONU-REDD pour l'engagement des peuples autochtones et des autres communautés tributaires des forêts. Les résultats devraient être reformulés afin de refléter les directives de gestion axées sur les résultats en concordance avec le Document cadre du Programme ONU-REDD.	

6. Révision technique indépendant		
(a)	Un examen technique indépendant a-t-il été entrepris ?	Oui ☒ Non ☐

Si non, pourquoi ?

Synthèse de l'examen technique indépendant

Le secrétariat a transmis le DPN pour examen technique indépendant en septembre 2010, et recommande que les remarques et suggestions formulées par l'évaluateur soient intégrées et abordées dans le document après la réunion du Conseil d'orientation, au même titre que les commentaires du Conseil d'orientation et du secrétariat. Le rapport complet est affiché dans l'espace collaboratif de travail du Programme ONU-REDD.

L'évaluateur a souligné les points suivants :

En termes d'appropriation par le gouvernement :

- L'association de plusieurs acteurs dans le processus d'élaboration du DPN et de la R-PIN démontre l'appropriation du processus, non seulement par les institutions sectorielles mais aussi par le secteur autochtone et la société civile.

Concernant la cohérence du DPN avec les stratégies, politiques et processus de planification du développement au niveau national :

- L'objectif du Programme ONU-REDD Paraguay est directement lié aux objectifs nationaux de la Proposition politique en faveur du développement social 2010-2020 du gouvernement du Paraguay, et présente aussi des similitudes avec les objectifs fixés dans la loi sur la foresterie (422/73) et la loi relative au développement de la forestation et de la restauration des forêts (536/95).

- Le Programme ONU-REDD s'emploie à soutenir et renforcer les institutions impliquées dans le développement rural et forestier, comme l'INFONA, le MAG, l'INDI et le SEAM etc., œuvrant ainsi à appuyer les activités spécifiques de ces institutions.

- Le DPN est conforme au "Plan d'action pour le Programme pays 2007-2011" conclu entre le gouvernement du Paraguay et le PNUD, et contribue fortement à l'UNDAF

- Le DPN concourt aux buts visant à conserver les ressources biologiques, assurer une gestion intégrale et participative de l'environnement, et associer les peuples autochtones à la gestion durable.

Concernant le niveau de consultation, de participation et d'engagement

- Le DPN est conforme aux principes et lignes directrices de l'"Orientation opérationnelle du Programme ONU-REDD : engagement des peuples autochtones et autres communautés tributaires des forêts" – une rubrique entière est consacrée à la mise en œuvre du PNC dans les territoires autochtones, sur suggestion de la CAPI qui représente les peuples autochtones dans ces processus.

- Tout au long des activités envisagées, des éléments de participation, d'engagement et de coordination

6. Révision technique indépendant
avec les peuples autochtones sont pris en compte, mais seul le résultat 3 lui est entièrement consacré. Dans les résultats 1 et 2, la participation des peuples autochtones et leur engagement semblent parfois avoir été greffés plutôt que pleinement intégrée à l'activité principale. Concernant l'efficacité et la rentabilité du Programme • La répartition du budget parmi les résultats proposés semble raisonnable, mais l'allocation au projet de démonstration REDD paraît insuffisante si l'on tient compte de la somme considérable d'informations techniques requises et la nécessité d'élaborer des orientations générales pour la mise en œuvre par d'autres acteurs du projet pilote REDD dans le pays. Gestion des risques et chances de succès • Le DPN prévoit une évaluation des risques fondée sur des mesures de gestion des risques appropriées dans la majorité des cas. Cohérence avec le Document cadre du Programme ONU-REDD et le format du Programme national ONU-REDD • Le DPN du Paraguay est généralement conforme aux Documents cadres mais les composantes de gestion des risques et de gestion axée sur le sexe et sur les résultats doivent être affinées. • Les éléments suivants font défaut : intégration de la stratégie REDD dans les processus et politiques nationaux de planification du développement, amélioration et renforcement des dispositifs, outils et politiques actuels de gouvernance forestière, identification des avantages connexes et utilisation des mécanismes de gestion des risques. • Le document doit faire mention du plan de préparation national ou des processus de planification. • Plusieurs sections du document excèdent le nombre conseillé de pages, si bien que le volume du document est plus de deux fois supérieur à ce qui est conseillé . L'évaluateur a formulé les recommandations suivantes : • Les autres ministères devront être sollicités : la participation, par exemple, du ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MA), du ministère des Hacienda ainsi que du ministère des Affaires internationales sera indispensable pour intégrer la stratégie REDD dans les plans de développement du Paraguay et les mesures internationales de lutte contre le changement climatique. • Le projet de démonstration devrait être réalisé de manière participative et systématique, en renforçant la participation communautaire, en impliquant les secteurs les plus vulnérables et en consolidant les capacités de gestion et de coordination horizontales et verticales aux différents échelons de l'État du Paraguay. • Indiquer et expliciter les aspects juridiques pertinents pour la mise en œuvre de l'"Orientation opérationnelle du Programme ONU-REDD : engagement des peuples autochtones et autres communautés tributaires des forêts" et les adaptations possibles du cadre juridique existant.

6. Révision technique indépendant

- Le résultat 3.2 comprenant l'élaboration d'un plan pour la participation des peuples autochtones dans le processus REDD, il est important que cette activité soit lancée d'emblée, dans les premiers temps du processus, afin que le plan ainsi créé puisse être mis en pratique sans délai.

- La représentation des communautés tributaires des forêts devrait être envisagée à chaque étape des activités, notamment dans l'élaboration des politiques, la conception des activités, la mise au point du programme et du projet, la mise en œuvre, les mécanismes de surveillance et de suivi, la sensibilisation et la communication, la clôture et l'évaluation, ainsi que l'explication de l'exécution de ces processus participatifs.

- Les risques mentionnés dans le cadre logique, soit i) l'absence de consensus politique en faveur de l'établissement du comité, ii) le défaut de capacité établie et de soutien politique au niveau local, et iii) l'incapacité à parvenir à un accord sur la REDD lors de la COP17, doivent être soulevés dans la section relative à la gestion des risques.

7. Réponse du secrétariat

☐ Présenter des observations et demander que la proposition soit présentée de nouveau à une réunion future du Conseil d'orientation

☐ Présenter des observations à traiter avant de les transmettre à la prochaine réunion du Conseil d'orientation.

☐ Transmettre au Conseil d'orientation (le cas échéant avec des commentaires) avec une recommandation de financement de parties ou de phases spécifiques (notamment la phase de démarrage) du PNC.

☒ Transmettre au Conseil d'orientation (le cas échéant avec des commentaires) avec une recommandation de financement du PNC

7. Réponse du secrétariat
Explication de la réponse : Le secrétariat considère que le formulaire soumis par le Paraguay est conforme aux documents cadres du Programme ONU-REDD, au règlement intérieur et à l'orientation opérationnelle. La proposition indique une forte appropriation par le gouvernement et l'ébauche d'un processus de consultation, ainsi qu'un plan exhaustif de préparation à la REDD+. Nous recommandons donc que le Conseil d'orientation approuve la demande d'allocation de crédits.

8. Décision du Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD
Décision du Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD : ☐ Approbation du PNC complet, selon allocation budgétaire prévue à la section 4 ☐ Approbation du PNC initial, selon allocation budgétaire prévue à la section 4 ☐ Approuvé avec un budget révisé de …… dollars ☐ Approuvé avec des modifications/conditions ☐ Reporté/renvoyé avec des observations pour examen ultérieur
Remarques :

8. Décision du Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD

Vincent Kasulu
Directeur du Développement durable
Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme, RDC
Coprésident, Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD

_____
Signature
5 Novembre 2010

Veerle Vandeweerd
Directrice, Groupe Environnement et Energie, PNUD
Coprésidente, Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD

_____
Signature
5 Novembre 2010

9. Examen de l'Agent administratif

Mesure prise par l'Agent administratif : Fonds d'affectation spéciale multidonateurs, Bureau de gestion, PNUD

☐ Le programme est conforme aux dispositions du Protocole d'accord (MoU) du FASM pour le Programme ONU-REDD et aux arrangements administratifs standards avec les donateurs.

Agent administratif :
Bisrat Aklilu, Coordonnateur exécutif, Fonds d'affectation spéciale multidonateurs (FASM)
Bureau de Gestion, Programme des Nations Unies pour le Développement – Bureau du FASM

…… ……..
Signature Date

Annexe 1 : Budget standard du Programme national Conjoint

CATÉGORIE	DESCRIPTION	COÛT UNITAIRE	NOMBRE D'UNITÉS	MONTANT**
1. Fournitures, produits de base, équipement et transport				
2. Personnel (employés, consultants et déplacements)				
3. Formation des homologues				
4. Contrats				
5. Autres coûts directs				
Total des coûts du Programme				
Coûts d'appui indirects***				
TOTAL GÉNÉRAL **				

** L'AA demande seulement que soit indiqué le "MONTANT", le "Total des coûts du Programme", les "coûts d'appui indirects" et le "TOTAL GÉNÉRAL". Il est possible que le Comité directeur demande des détails complémentaires, qui pourront être précisés dans le présent budget.

*** Les coûts d'appui indirects doivent correspondre au taux ou à la fourchette indiqués dans le mandat du Fonds (ou le document de Programme Conjoint), au MoU et aux arrangements administratifs standards relatifs au Programme conjoint en question. Les coûts indirects des organismes participants récupérés à travers les coûts d'appui au programme s'élèvent à 7%.
Tous les autres coûts encourus par chacun des organismes des Nations Unies participants dans la conduite des activités dont il est responsable au titre du Fonds seront récupérés sous forme de coûts directs, conformément à la résolution 62/209 de l'Assemblée générale de l'ONU (principe de recouvrement intégral des coûts, Examen triennal de la politique générale 2008).

Remarque : Le budget doit être présenté sous cette forme pour les allocations budgétaires de chaque organisme participant à une Programme national Conjoint, en plus du budget total pour l'ensemble du Programme Conjoint.